

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI LE 5 JUIN 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le mercredi 5 juin 2019 à 17h étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Simon Marcoux et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absents : Félix Laberge, Roger Roy et Diane Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.

19-06-9712

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du règlement d'emprunt #19-664 pour la construction du terrain de soccer en gazon synthétique

ATTENDU le dépôt et l'avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;

19-06-9713

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement d'emprunt #19-664 « Règlement décrétant une dépense de 2 093 832 \$ et un emprunt de 2 093 832 \$ pour les travaux de construction d'un terrain de soccer en gazon synthétique » ;

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-06-9714

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 17h10, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale